



Communiqué de presse
Paris, le 7 mars 2019

Bilan du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement : le dynamisme des services de l'État au profit de l'accès au logement

Les membres du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), réunis aujourd'hui en séance plénière, ont approuvé le bilan de l'action de l'État qui leur était présenté par Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

« Ce bilan favorable est un signal fort qui montre que les services de l'État, les partenaires institutionnels et économiques mobilisés pour le développement du logement en Île-de-France travaillent dans la bonne direction. Je sais pouvoir compter sur l'implication de chacun pour continuer dans cette voie qui tend à conduire tous nos concitoyens à l'accès à un logement » a conclu le préfet de région.

Maintien de la production des logements pour les plus modestes

Ce bilan met notamment en évidence l'action déterminée de l'État en direction des Franciliens les plus modestes, malgré des chiffres de production de logements en diminution après deux années de forte hausse.

En effet, en 2018, 89 200 logements ont été autorisés (- 9,3 % par rapport à 2017) et 78 400 mis en chantier (- 5,1 %). Parallèlement, la production de logements locatifs sociaux a subi une baisse de 4,3 %, qui masque cependant le maintien de la production de logements destinés aux plus modestes (PLAI). On observe, en outre, la progression régulière de la production de logements intermédiaires, qui favoriseront la mobilité dans le parc social.

L'État engagé en 2018 pour l'hébergement des personnes en grande précarité

L'État a mobilisé 7 700 places supplémentaires pendant l'hiver, augmentant ainsi la capacité d'accueil des 110 000 places déjà financées par l'État afin d'héberger les personnes en situation de rue tous les soirs en Île-de-France.

Des attributions de logement aux ménages prioritaires en augmentation constante

La part de logements sociaux attribués aux ménages, dont la demande a été reconnue prioritaire et urgente au titre du Droit au logement opposable (DALO), est en augmentation constante dans un contexte de progression du nombre de ces ménages et ce malgré une

diminution du nombre des attributions de logements sociaux, notamment due à une plus faible rotation dans le parc social mais aussi à l'allongement des délais de mise en chantier, retardant la production neuve des logements financés.

21 425 ménages, prioritaires au titre du DALO ou d'autres dispositifs, ont été relogés en 2018, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017 et de plus de 8 % depuis 2013.

18,6 % des attributions 2018 de logements locatifs sociaux (LLS) étaient destinés à des ménages DALO, soit + 3,5 % depuis 2016 et 29,2 % à l'ensemble des ménages prioritaires. Le taux de relogement des ménages DALO est en constante augmentation depuis 2013.

Mise en œuvre du plan « Logement d'abord »

Le parc Solibail (dispositif, garanti par l'État, qui permet de louer un bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes) se composait fin 2018 de 5 364 logements soit 18 240 places grâce à un accroissement de 557 logements en 2018.

5 239 ménages hébergés ont accédé à un logement pérenne en 2018, soit + 6 % en un an.

Ainsi, **1 651 familles** ont intégré un logement Solibail en 2018 (11 % de plus qu'en 2017), dont 72 % hébergées à l'hôtel et 21 % dans une structure d'hébergement.

1 203 familles ont quitté Solibail, 93 % d'entre elles ont ainsi accédé à un logement autonome et pérenne (soit + 2 % qu'en 2017). Leur relogement a été assuré à 86 % sur le contingent de LLS de l'État.

Bilan des actions 2018 pour l'amélioration de l'habitat, contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

☛ **Le Programme national de renouvellement urbain (PNRU)** : 41 000 logements sociaux construits, 93 500 requalifiés et 121 000 LLS résidentialisés.

☛ **Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)** : 58 projets d'intérêt national (PRIN) et 43 projets d'intérêt régional.

☛ **Habiter Mieux** : 7 974 ménages modestes ont pu effectuer des travaux de rénovation énergétique avec les aides du programme. Le nombre de logements rénovés augmente de 24 % par rapport à 2017.

☛ **Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé** : l'Anah a aidé 5 078 logements. Par ailleurs, 27 millions d'euros d'aides ont été versées à des syndicats de copropriétaires en copropriétés dégradées ou fragiles.

Pour consulter le bilan de l'État :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-bilan-2018-du-crhh-a4570.html>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)